



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Salle verte à Valmorel de Les Avanchers-Valmorel le 21 décembre 2020 à dix-neuf heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Joris BORTOLUZZI, Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

Représenté : Roxane MENGOLI par Erika PIANI

Excusés : Géraldine KHAIRY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI

Le compte rendu du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – TARIFS FRAIS SECOURS 2020-2021

Monsieur le Maire informe que lors de la commission de sécurité restreinte en date du 19 décembre 2020 il a été pris la décision d'ouvrir un itinéraire randonnée

Le Conseil approuve, à compter du 23 décembre 2020 et jusqu'au 03 janvier 2021 les tarifs de frais de secours relatifs à la pratique toute activité sportive ou de loisirs sur l'espace réservé à l'itinéraire de randonnée. ainsi qu'il suit :

- **1^{ère} catégorie** – Front de neige **60 euros** **2^{ème} catégorie** – Zone rapprochée **402 euros**
- **3^{ème} catégorie** – Zone éloignée **570 euros** **4^{ème} catégorie** – Hors-pistes **956 euros**
- **5^{ème} catégorie** - Frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
- Coût / heure de personnel pisteur secouriste **46 euros**
- Coût / heure de chenillette (avec chauffeur) **176 euros**
- Coût / heure de scooter (avec chauffeur) **72 euros**
- Transport sanitaire bas de piste vers Centre hospitalier le plus proche **215 euros**
- Le taux de TVA appliqué à ce jour est de 10 %

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION DE PRESTATION DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du contexte actuel de crise sanitaire et d'urgence impérieuse, la commune des Avanchers-Valmorel a pris un arrêté interdisant l'accès au domaine skiable. Par dérogation à cet arrêté il est ouvert un itinéraire randonnée à ski. La commune souhaite organiser la gestion de cet itinéraire de randonnée à ski ; dans cet objectif, la Commune fait appel à l'expertise, ainsi qu'aux compétences techniques et opérationnelles du Prestataire : Interventions de secours, Prévention des risques naturels avalanches

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention de prestations avec le Domaine Skiable de Valmorel SAS et autorise le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal:

Remercie l'ensemble des commerçants qui ont tous ouvert leur commerce à Valmorel afin d'accueillir au mieux la clientèle durant les vacances scolaires de fin d'année.

La séance est levée à 20h15